



ASSEMBLEE GENERALE
26 septembre 2013
COMPTE RENDU

L'an deux mil treize, le 26 septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, P. PUDDU, J. DURET, N. DOUCHIN, P. CORBET, R. PREVEL, G. BUSNEL, G. UNVOY, C. DOLLEY, A. CROCI, J.B. RAULT, D. MARIE, D. MARTIN, X. JACQUET, G. DANIEL, B. LEMIERE, B.LECORDIER, J. MONTEIL, G. LE CALVEZ, D. RUALLEM, J. DOYERE, E. LEBRUN, F. GOURDET, J. TALBOT, P.DUGUE, D. MAIRESSE, F. MARTIN, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, H. GUILLE, F. GUILLON, B. LEPLEY.

Absents excusés : V. BIDAN, O. BECK (procuration G. LE CALVEZ), S. PAYSANT (remplacée par D. RUALLEM),
Absents : M. DESPREZ, D. LECORDIER, M. GUIBLE, G. PAISNEL, J.P. SALLIOT, C. DOUBLET, M. MAZURE,
J. GUIGAUD, P. BOIZARD.

Secrétaire de séance : D. RUALLEM

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2013 est validé à l'unanimité des membres présents.

Bilan saison touristique :

Monsieur le Président informe l'assemblée que les indicateurs de la saison touristique font état d'un bilan exceptionnel. Il cite de nombreux exemples d'activités, d'animations et de spectacles organisés par les communes, les associations et l'office du tourisme communautaire ayant connu un très large succès au cours de l'été.

Il propose de mettre en perspective cette réussite avec les acteurs du tourisme, au cours d'une conférence de presse à laquelle seront conviées les rédactions de Ouest France et de la Manche Libre.

1 - Esquisse bureaux communautaires :

Monsieur le Président retire ce point de l'ordre du jour de la réunion. Il précise que des modifications de l'esquisse réalisée par l'architecte sont en cours notamment au niveau de l'implantation sur la parcelle.

Ce dossier sera examiné lors de la prochaine assemblée générale fixée au 23 octobre. Monsieur le Président précise que l'autre dossier important qui sera abordé lors de cette réunion concernera le PAPI.

Une réunion de bureau préparatoire est fixée au jeudi 17 octobre à 18h00.

2 - Chèque à encaisser : dépôt de ferrailles, chute de fonte à la SARL DAIREAUX de Coutances pour un montant de 730,70 €.

Délibération n° 2013-09-49 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'encaissement d'un chèque de la SARL DAIREAUX pour un montant de 730,70 €.

3 - Modification du temps de travail d'un agent suite à une demande de départ en retraite :

Actuellement trois agents effectuent des heures de ménage dans les différents locaux communautaires pour des temps non complets différents : 10h/35h, 8h/35h et 6h/35h.

Lors de l'assemblée générale du 11 avril 2013, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, avait décidé de modifier la durée de temps de travail d'un poste permanent à temps non complet et de la porter de 8h hebdomadaire à 10h à compter du 1^{er} juin 2013. Ce poste est actuellement occupé par un agent qui fait valoir son droit à retraite. Il y a donc lieu de répartir différemment les horaires et d'y ajouter 4 heures effectués par les agents des services techniques pour le ménage du gymnase et de la salle d'escalade.

L'agent qui effectue actuellement 6h/35h souhaite reprendre les 14 heures ainsi disponibles. Il y a donc lieu de saisir le Comité Technique Paritaire du centre de gestion afin d'augmenter de 14h le poste à temps non complet de 6h pour le passer à 20 heures.

Délibération n° 2013-09-50 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'augmenter de 14 heures le poste à temps non complet actuel de 6 heures pour le passer à 20 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2014.

4 - Création d'un poste (21h/35) pour les animations du centre de loisirs et les activités périscolaires :

Un agent intervient le mercredi et pendant les vacances scolaires au centre de loisirs ainsi que depuis le mois de septembre sur les temps péri-scolaires. Il serait souhaitable de créer un poste de 21h/35h ce qui permettrait d'effectuer une répartition des horaires sur une année.

Délibération n° 2013-09-51 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de créer un poste à temps non complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. Ce poste est créé pour une durée de 21 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2014.

5 - Renouvellement de l'adhésion au dispositif SPOT 50

Monsieur le Président rappelle que ce dispositif est entièrement financé par le Conseil Général. Il permet aux jeunes de 11 à 15 ans de bénéficier d'un chéquier de 100 € de réductions contre une participation de 10 €. Ce chéquier est composé de bons de réduction à utiliser dans les clubs sportifs, les associations culturelles, le cinéma... , le centre de loisirs et le transport de proximité Manéo.

Délibération n° 2013-09-52 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le renouvellement de la convention SPOT 50 avec le Conseil Général.

En réponse à la demande de Monsieur J.B. Rault il précise que les activités exercées par le centre de loisirs sont éligibles. Il propose de diffuser la liste des activités auprès des mairies.

6 - Travaux fourreaux sur la commune de Hyenville

Les deux délibérations globales pour ces travaux datent du 21 avril 2011 et 28 juin 2012. A l'époque, aucun montant n'avait été acté pour la commune de Hyenville.

Délibération n° 2013-09-53 : le conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le plan de financement présenté par le Syndicat Mixte Manche Numérique et autorise le versement d'une participation financière à hauteur de 1 216 € pour les travaux qui seront effectués à Hyenville, le bas du bourg.

Monsieur C. Dolley souligne que les devis pour participation aux travaux émanant du syndicat Manche Numérique parviennent trop tardivement et souvent après l'achèvement des travaux.

Monsieur le Président propose de contacter les responsables du syndicat Manche Numérique pour mieux formaliser cette procédure.

Monsieur P. Dugué évoque les coûts du projet d'installation de la fibre optique lors des aménagements routiers entre Coutances et Muneville sur mer. Monsieur D. Cariou précise qu'ils seront pris en charge par le conseil général maître d'ouvrage des travaux.

Divers.

- Monsieur le Président évoque un rendez vous avec Madame la Sous Préfète. Il indique que parmi les dossiers concernant le territoire de la communauté de communes, celui concernant la résorption du camping sauvage sera particulièrement suivi par les services de l'Etat.

- Monsieur le Président informe l'assemblée d'un arrêté d'interdiction provisoire de la commercialisation et de la consommation des moules, concernant les communes de Hauteville sur mer et Annoville.

Madame Lecordier précise qu'une plainte a été déposée par les professionnels pour connaître l'origine de la pollution bactériologique qui a engendré cette interdiction.

Un échange s'ensuit sur cette problématique. Monsieur Jacquet précise que de nombreux éléments d'analyse figurent dans les rapports des « profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles » dont les communes littorales ont été destinataires.

- Monsieur le Président indique que Madame la Sous Préfète souhaite l'organisation d'un débat entre les acteurs des rythmes scolaires.

Il précise qu'il existe une contradiction dans le fait que les services de l'Etat incitent les collectivités locales à maîtriser leurs effectifs et que dans le même temps la mise en œuvre des animations du temps périscolaire, de façon simultanée dans les douze communes de l'intercommunalité, aurait nécessité l'embauche de plus de 28 personnes.

Monsieur le Président est allé constater la mise en œuvre des activités périscolaires sur la commune de Lingreville, il souligne que tout se passe bien notamment grâce à l'excellent travail d'approche de Lucie Tison coordonnatrice du P.E.L.

Il rappelle que quelques demandes sont parvenues trop tardivement pour permettre l'inscription des enfants concernés à la rentrée scolaire, ceux-ci seront intégrés après les vacances de la Toussaint.

Monsieur J.B. Rault souligne qu'il faut différencier les familles n'ayant pas inscrit leurs enfants en méconnaissance du dispositif et celles ayant déménagé durant l'été qui n'ont pu le faire. Il propose la tenue d'une assemblée générale à Lingreville qui permettrait de présenter l'organisation. Il indique que les horaires de la garderie ont été étendus et souligne le fait que le dispositif est appuyé par le CLSH ce qui permet de mobiliser les compétences de professionnels.

- Madame G. Busnel souhaite connaître les raisons qui ont conduit un piégeur à abandonner ses activités depuis l'adhésion à la FDGDON.

Monsieur Mairesse indique avoir rencontré cette personne et précise qu'il ne souhaite pas faire partie d'un système organisé pour la lutte contre les espèces nuisibles en l'occurrence, dans le cadre de la lutte contre les ragondins.

Il est précisé que l'adhésion à la FDGDON permet désormais à toutes les communes de bénéficier d'un soutien logistique (fourniture de cages, gants, produits désinfectants, intervention de piégeurs...) pour faire face aux obligations règlementaires.

- Madame Lecordier évoque le dossier relatif à la mauvaise réception de la TNT. Monsieur Dolley donne des indications sans préciser le délai d'installation de relais. Monsieur Delaunay rappelle que leur mise en place était prévue fin septembre 2013, il est convenu d'interroger les services sur les suites de ce dossier.

- Monsieur Mairesse qui avait demandé d'examiner des alternatives au système de chauffage et de refroidissement en projet pour le cinéma d'Hauteville sur mer, notamment au regard du risque de nuisance acoustique, souhaite connaître l'état d'avancement du dossier.

Monsieur le Président précise que le bureau d'études chargé de ce projet a comparé l'installation d'un système de géothermie basé sur l'exploitation de sondes souterraines ou de forage d'eau. Ces deux solutions ont été jugées trop complexes et trop coûteuses à mettre en œuvre du fait de l'exiguïté de la parcelle.

- Monsieur Dolley apporte des précisions sur les travaux d'aménagement routier sur la RD 971 entre Coutances et Granville. Un premier tronçon concerne les secteurs Hyenville-Quettreville le second concerne Quettreville-Muneville. Il indique que rien n'est prévu pour remédier aux inondations du secteur du pont à Hyenville.

Fin de réunion à 22H